

**Le 22 mai : pour la défense  
de la retraite solidaire**

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC DE L'ARCHÉOLOGIE  
12, rue de Louvois - 75002 paris  
tél : 01 40 15 51 86/87 fax : 01 40 15 51 77  
mèl : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

*Face au blocage gouvernemental sur les principales propositions des organisations syndicales (garantie et niveau des retraites, droit à la retraite à 60 ans, durée de cotisation, reconnaissance de la pénibilité, ressources financières assurant l'avenir à long terme du système de retraite, réduction des inégalités entre les femmes et les hommes...), les confédérations ont décidé d'appeler à une journée nationale interprofessionnelle d'action et de manifestations le 22 mai 2008.*

**Organisations syndicales de la Fonction publique**

**CGT FO FSU Solidaires CFTC**

**COMMUNIQUE**

**Agents de la fonction publique : dans l'action le 22 mai**

**L**es organisations syndicales de la Fonction publique appellent l'ensemble des personnels à participer massivement à la journée nationale du 22 mai aux côtés des autres salarié-e-s pour la défense de la retraite solidaire par répartition, pour la revalorisation des pensions et contre l'allongement annoncé de la durée de cotisation.

Après le succès du 15 mai, cette journée doit être l'occasion de reposer également les questions du pouvoir d'achat, de l'emploi public, de la défense du statut et des services publics.

Elles appellent les personnels à tout faire pour en assurer la réussite, en participant massivement aux manifestations, et par toute forme de mobilisation pouvant aller jusqu'à la grève.

Elles décident de se rencontrer de nouveau dans les prochains jours pour décider des suites à envisager dans la Fonction publique, et appellent les personnels à en débattre.

Le 19 mai 2008

---

**Et ce n'est pas tout !!!**

## **Pénibilité : Le patronat traîne les pieds, les élites aussi !**

### **Archaisme social.**

C'est seulement en 2005 que l'Etat reconnaît les TMS (troubles musculo-squelettiques) comme une question de santé publique avec le Plan santé travail.

Dans les entreprises privées comme dans le public, la prise de conscience de l'impact délétère des organisations du travail et nouvelles méthodes de management sur la santé des salariés n'en est qu'à ses débuts.

Pire, alors que les conditions de travail se dégradent, la pénibilité de certaines conditions de travail peinent à être reconnues comme pénibles alors qu'elles ont une incidence sur l'espérance de vie des salariés.

### **Des chiffres impressionnants.**

A 35 ans, l'écart d'espérance de vie entre les cadres et les ouvriers s'élève déjà à plus de 7 ans pour les hommes.

A 60 ans, un ouvrier vivra 29 % de son espérance de vie en situation d'incapacité, contre 19 % pour un cadre.

Enfin, « la proportion de salariés exposés à une pénibilité physique passe de 56 % (moins de 2 h à plus de 20 h/semaine) à 15 % si l'on prend en compte une durée d'au moins 20 h/semaine » selon une étude récente.

### **Vers un accord sur la définition des critères de pénibilités ?**

Patronat et syndicats se sont accordés sur une définition de quatre facteurs de pénibilité :

- **contraintes physiques marquées** : ports de charges lourdes, postures pénibles, exposition à des vibrations,
- **environnement agressif** : contact avec des bruits intenses,
- **rythmes de travail** : de nuit, répétitifs ou en horaires alternées,
- **risques psychosociaux** : stress.

### **Quelle compensation à la pénibilité ? réparation et prévention pour la CGT.**

Le volet réparation exige que tout salarié ayant été exposé à des situations et conditions de travail de nature à entraîner une usure prématurée et irréversible sur la santé doit disposer d'un droit à départ anticipé en retraite alors que le volet prévention doit développer des incitations à transformer l'organisation et les conditions de travail pour non seulement éliminer préventivement tout risque d'usure mais aussi permettre l'amélioration de la santé. Les financements seraient assurés par les entreprises d'une part et par un fonds mutualisé d'autre part.

**Le travail ne doit plus user, ne doit plus tuer.**

**Ces inégalités devant le travail, qui diminue le temps de vie, doivent être compensées par des règles d'âge de départ anticipé, afin que chaque salarié puisse profiter d'un temps convenable de retraite.**

---

Les cinq confédérations CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC ont décidé d'appeler en commun à une grande journée d'actions et de manifestations le 22 mai pour la défense du système de retraite solidaire. La Fsu, l'Unsa, Solidaires ont décidé de se joindre à l'appel, de même que l'Unef et la Jc.

*La voie choisie depuis quinze ans est celle de la régression. Les réformes de 1993 et 2003 conduisent à terme à une baisse relative des pensions par rapport aux salaires d'activités de 30 %. C'est inacceptable. Aucun effort n'a été demandé aux entreprises depuis plus de vingt ans alors que le nombre de retraités a doublé .*

*Le gouvernement refuse la discussion et annonce unilatéralement que le passage à 41 ans de cotisation n'est pas discutable !*

**Retraites : nous sommes tous concernés,  
Engageons-nous, mobilisons-nous.  
Tous ensemble le 22 mai ,  
Pour l'avenir de nos retraites**